LES CHANTIERS DU BOULEVARD DU CIMETIÈRE ET DE LA TOSSÉE. — A la suite d'éboulements importants survenus pendant les travaux de construction du boulevard de la Belle-Vue, au nouveau cimetière, et dans le but d'éviter des accidents graves aux abords des tranchées très dangereuses ouvertes actuellement, tant sur cette avenue que dans la rue de la Tossée, M. le Maire vient de prendre un arrêté prescrivant aux entrepreneurs les mesures de sécurité nécessaires et interdisant formellement et sous peine d'amende, toute circulation et tout stationnement du public dans ces chantiers.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : marue, 1.510 k. ; asperges, 76 bottes ; nefles, 5 k. ; cerises, 60 k. ; pois, 300 k. ; choux verts, 200 ; artichauts, 60 ; figues, 16 k. ; fromages, 120 k. ; échalottes, 30 bottes ; oseille, 9 paniers ; laitues, 4 paniers.

CONTRAVENTIONS à Eugène C..., 26 ans, pour tapage nocturne ; à Amédée Bury, 17 ans, et Baptiste V..., 25 ans, pour avoir circulé à vélo sur un trottoir ; à Charles W..., 46 ans, pour divagation de chien.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Legrand et Cie, tisseur, Henri Desrousseaux, 57 ans, s'est contusionné à la région sternale et au coude droit en tombant d'une échelle. Sept jours de repos. Docteur Bernard. — Aux Magasins généraux de Paris, un homme de peine, Henri Vanroyen, 38 ans, a été contusionné à la main droite par la chute d'une bonnette. Huit jours de repos. Docteur Lefebvre. — Désiré Michel, 40 ans, monteur chez MM. André Crave et Cie, a été brûlé à la jambe gauche et aux lèvres, en piquant au tourneau. Huit jours de repos. Docteur Desbonnets.

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

MOUVAUX

LA GRÈVE. — *Une incursion des grévistes de Tourcoing.* — Dans la journée de vendredi, des grévistes de la Maison Blondet nous ont confirmé que l'entrevue de jeudi n'avait donné aucun résultat. Ils ont ajouté que le patron ne voulait s'engager à rien, ni rien signer et que de plus il avait refusé le tour de chaîne. Les grévistes sont calmes.

— Les grévistes de Tourcoing au nombre de deux à trois cents, sont arrivés à Mouvaux par le pont du canal. Ils ont traversé la commune en chantant leur nouvelle chanson. Ils ont passé devant la fabrique et se sont arrêtés devant la maison de l'ouvrier dit « L'Evêque », après quoi ils ont regagné Tourcoing en passant par le quartier des Francs. Tout s'est borné à des chants.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Deschuignes, entrepreneur, Arthur Dumouchel, a été blessé au genou par une poutre de zinc tombée de la toiture d'une maison en construction. Huit jours de repos. Docteur Dedalle.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE EXPLOSION

à la fabrique de M. Bar, artificier

DÉGATS IMPORTANTS

Le souvenir ne s'est pas encore effacé du terrible accident qui, il y a trois ans, s'est produit à la fabrique de pièces d'artifices de M. Victor De Bar, hameau de la Brandrie à Marcq-en-Barœul. Une nouvelle explosion vient d'éclater, mais fort heureusement, cette fois, il n'y a pas de morts d'hommes à déplorer.

Vendredi, à midi quarante minutes, une forte détonation jetait l'émoi dans tout le quartier et presqu'aussitôt des flammes s'élevaient de l'établissement de M. De Bar.

L'usine se compose d'une série de constructions légères, à simple rez-de-chaussée, d'une superficie d'environ cinq mètres carrés, distanciées l'une de l'autre d'une vingtaine de mètres : le tout est encadré par des buttes de terre et les abords sont plantés de peupliers.

C'est dans la partie Sud, à proximité du pavillon dit salle de cartonnage que l'explosion a eu lieu. Tout laisse à supposer que des pièces d'artifices, des étoiles de couleurs, qui séchaient en plein air, auront été enflammées par le soleil qui était très ardent à cette heure de la journée.

Tous les locaux étaient heureusement vides à cause du moment du repas : c'est à cette coïncidence qu'on doit de n'avoir pas à enregistrer des accidents de personne.

Les pompiers appelés par le tocsin arrivèrent promptement et, sous la direction de M. le commandant Fourret, ils travaillèrent à enrayer le progrès des flammes. La pompe de l'usine fut également mise en batterie et on s'empressa de retirer des divers pavillons non encore atteints par le feu toutes les matières explosives.

Après plus d'une heure d'efforts, les pompiers parvinrent à conjurer tout danger, mais deux bâtiments, le pavillon de cartonnage et le pavillon de la préparation étaient complètement anéantis, ainsi que les marchandises qu'ils renfermaient.

Les pompiers continuèrent d'arroser les décombres pendant plusieurs heures.

Les dégâts sont importants : on les évalue à 4.500 francs dont 2.500 francs pour les bâtiments et 2.000 francs pour les marchandises.

On avait, par bonheur, enlevé des pavillons, dans la matinée, des centaines de bombes destinées au char de l'*Alchimiste du Congo*, à la Cavalcade de Roubaix, ou ces bombes parfumées qui, en faisant explosion, laissent tomber des parachutes de banderolles où sont inscrites des réclames, etc.

On sait qu'aucune Compagnie ne veut assumer le risque d'assurer une industrie aussi dangereuse que celle de M. De Bar.

CLASSEMENT DES CHEVAUX. — Le maire donne avis que le classement des chevaux, juments, mulets et mules aura lieu le vendredi 5 juin, place de la Mairie, en deux séries, par ordre alphabétique, savoir : à 7 h. du matin, de la lettre A à K inclus ; à 2 h. pour le reste. Seront présentés les chevaux et juments, depuis 6 ans ; les mulets et mules depuis 4 ans (seuls les étalons). Les propriétaires sont priés de s'aviser dans le plus bref délai les changements survenus.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la briqueterie de M. Decoonet, un ouvrier, Adolphe Bogaert, âgé de 51 ans, s'est fait un effort au côté gauche en soulevant une brouette chargée de mortier. Quinze jours de repos.

LA CAISSE D'ÉPARGNE sera fermée le dimanche de la Pentecôte.

LINSELLES

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — En raison de l'importance de la tournée de juin, le percepteur des contributions directes fait connaître aux contribuables qu'il se tiendra à leur disposition le samedi 6 juin prochain, à partir de huit heures du matin.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

LE DERNIER TRAIN sera doublé, dimanche et lundi prochains, à l'occasion des fêtes de Pentecôte : un train arrivera et repartira dix minutes plus tôt que le train ordinaire, mais ce train supplémentaire ne desservira pas les gares intermédiaires de Comines à La Madeleine.

LA CAISSE D'EPARGNE sera fermée le dimanche de la Pentecôte. Les opérations auront lieu le lundi 1er juin, aux heures habituelles.

LES FÊTES DE ROUBAIX. — La société de cyclistes établie à l'estaminet du *Repos*, rue de Wervicq, se rendra, dimanche prochain, aux fêtes de Roubaix. Le départ du local est fixé à midi. Au hameau de la Vigne, route de Lille, la société se rencontrera avec les vélocipédistes de Wambrechies.

LILLE

DE LILLE A PEKIN. — La première conférence internationale destinée à traiter les questions pratiques du transit et du trafic du Transsibérien vient de se réunir à Saint-Pétersbourg. Voici ce qui avait été décidé d'une manière à peu près définitive :

Des stations déterminées délivreraient des billets directs pour la Chine. Ce seront, pour la France : Paris, Amiens, Saint-Quentin, Calais, Boulogne, Dunkerque, Lille, Le Havre, Cherbourg, Lyon, Marseille, Nantes et Bordeaux. Les billets seraient délivrés pour un grand nombre de villes d'Extrême-Orient, parmi lesquelles Port-Arthur, Vladivostock, Shanghaï, Tien-Tsin, Nagasaki. Ainsi, on pourrait prendre un billet direct au guichet de Lille ou de Saint-Quentin pour Tien-Tsin ou Shanghaï.

La question de savoir si l'on devait faire circuler, en dehors des express, des trains ordinaires avec troisièmes classes, a été longuement débattue et tranchée finalement par l'affirmative.

LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DES BEAUX-ARTS DE L'EXPOSITION DE LILLE est fixé irrévocablement au mercredi 17 juin.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Une trouvaille.* — L'agent de police Lagache a trouvé, au parc de Barbieux, un veston en chevrotine marron. Dans une des poches de ce vêtement, on a trouvé une paire de lunettes, un mouchoir rouge et divers papiers au nom de Bonifet.

— *Choral de l'Epeule.* — Réunion générale aujourd'hui, à neuf heures. Répétition des chœurs du prochain festival.

— *Jeunesse Républicaine anticléricale.* — Répétition générale aujourd'hui, à huit heures et demie, chez M. Dhespierre, 65, rue de Lannoy.

— *Arrondissement Roubaisien.* — Dimanche 31 mai et lundi 1er juin, réunion au local à midi le dimanche, et à neuf heures le lundi matin, pour la cavalcade.

— *Chorale La Cigale.* — Samedi 30 mai, répétition générale des chœurs numéros 1, 2 et 3 ; après la répétition, communications importantes.

— *Le Cercle du Dauphin.* — A l'occasion des fêtes de Roubaix, la Commission du Cercle du Dauphin a décidé que l'entrée du Cercle serait libre pendant les journées du 31 mai et du 1er juin.

— *Chorale la Sans Crainte.* — Samedi, à sept heures trois quarts, dernières instructions pour le festival de la Guinguette ; à huit heures, retraite aux flambeaux.

— *Les Chevaliers de la Fourchette.* — Réunion générale samedi, à neuf heures, en vue de la cavalcade de dimanche.

— *La Lyre du Fontenoy.* — Samedi, à huit heures, réunion générale et obligatoire pour la sérénade au portedrapeau. Ensuite, retraite aux flambeaux dans le quartier de la Guinguette ; les prunes seront partagées entre les sociétaires présents.

— *Club Moderne.* — A l'occasion des fêtes de Roubaix, la répétition n'aura pas lieu.

— *Fanfare des Arts.* — Samedi, à huit heures et demie, répétition générale et distribution des costumes pour la cavalcade.

WATTRELOS. — Lundi prochain 1er juin, à neuf heures, en l'église Saint-Maclou, aura lieu l'obit pour les membres honoraires et actifs décédés de la Jeunesse Catholique. Les membres de la Jeunesse Catholique sont priés de se rendre au local, rue Saint-Joseph, à 8 heures 1/2 précises. La réunion mensuelle aura lieu mercredi prochain 3 juin, à 8 h. 1/2. Ordre du jour : renouvellement de la Commission.

— *Musique municipale.* — Répétition ce soir, samedi, à neuf heures, de manière à revoir complètement le programme des morceaux qui seront exécutés le lendemain, à neuf heures du soir, sur la Grande-Place de Roubaix.

— *Musique les Enfants de la Lyre.* — Les musiciens sont instamment priés d'assister ce soir à huit heures et demie, à la répétition générale, pour l'exécution du programme qui doit être joué sous la direction de M. Albert Duhamel, au jardin Pierre-Catteau, demain dimanche, à neuf heures du soir. Des instructions seront données aux musiciens pour l'heure et le lieu de réunion.

CROIX. — *Chorale les Orphéonistes.* — Ce soir, samedi, à neuf heures précises, répétition générale. Présence indispensable.

TOURCOING. — Les employés de la maison Scalabre Delsour et fils feront dire, lundi prochain, 1er juin, à dix heures un quart, en l'église du Sacré-Cœur, un obit pour le repos de l'âme de leur regretté collègue, M. Armand Leman.

— BLANC-SEAU. — La Commission du *Club Moderne* prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition de ce soir. Le président donnera des instructions pour le festival du Fontenoy.

— *Jeunesse Lyrique.* — Répétition aujourd'hui samedi, afin d'entendre quelques pièces redoublées et répétées, de nouveau, les chœurs à exécuter au festival de Roubaix, dimanche. — Dimanche, réunion au local, à une heure et demie précise, le cortège ayant lieu à Roubaix vers deux heures, à la Guinguette.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WILFART-PETIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame ELISABETH PETIT, veuve de Monsieur CLOTAIRE WILFART, décédée à Roubaix, le 28 mai 1903, à l'âge de 62 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 8 h. 3/4, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, à 8 h. ½.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL

(BRICHE-CORNILLE, SUCCESSEUR)

23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 743. 16472

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Mathilde Danchin, sœur de M. Fernand Danchin, avocat, conseiller général de Lille.

— Jeudi matin est décédée, au Pensionnat des Dames Augustines de Saint-Maurice, rue des Cavaliers, à Belgues, Sœur Hermantel, ancienne supérieure de l'école d'Orchaise, fermée par M. Combes en septembre dernier.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

A TOURCOING. — L'inspection des chevaux, juments et mulets, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, aura lieu pour notre ville le 6 juin, à dix heures du matin, et les 8 et 10 juin, à sept heures du matin. Les intéressés sont invités à faire connaître à la Mairie dans le plus bref délai, les changements survenus depuis la dernière déclaration. Les chevaux réformés ou âgés de moins de six ans, ne doivent pas être présentés.

A BONDUES. — Le recensement des chevaux aura lieu dans cette commune, le 4 juin, à une heure de l'après-midi.

NOUVELLES RELIGIEUSES

TOURCOING. — *Le mois de mai à la Marlière.* — Voici l'horaire des cérémonies de la Pentecôte :

Dimanche de la Pentecôte : Messes à 5 h. ½ ; 6 h. ½, Jeunesse catholique de Tourcoing, président M. J. Lemaire, allocution par M. l'abbé Tison ; 7 h. ½ ; 8 h. ½ ; 9 h. ½. — Offices : 3 h., 3 h. ½, 4 h., 4 h. ½, 5 h., 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½.

Lundi de la Pentecôte. — Messes à 6 h., 7 h. ½, 8 h. ½. — Office : 4 h.

Tous les jours de l'année, la chapelle est ouverte à cinq heures du matin. La messe y est dite régulièrement tous les jours, le plus souvent à sept heures. Les messes du dimanche se célèbrent : la première à 6 h., la grand'messe à 8 h. ½, les vêpres à 4 h. 1/4.

— Dom Ildephonse Schercousse, en religion Frère Dominique, a été élu à l'unanimité abbé au monastère Saint-Calixte, aux Catacombes de Rome, en remplacement du R. P. Ignace, mort il y a quelques semaines. Le nouvel élu est natif de Méteren.

— Le Père Augustin Largent, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté libre de théologie de Paris, vient d'être nommé par S. E. le cardinal Richard, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine. Le R. P. Largent est né à La Bassée.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

A BONDUES. — La cérémonie des premières communions se célébrera à Bondues, *demain, dimanche*, fête de la Pentecôte. La messe de communion sera chantée à sept heures ; la grand'messe à dix heures et demie. La Musique municipale et la chorale *La Cécilienne* se feront entendre au cours de cette cérémonie. Les vêpres auront lieu à quatre heures.

LES FÊTES DE LA PENTECOTE

A ROUBAIX. — Le jour de la Pentecôte, les chœurs de l'église Saint-Martin interprèteront, pendant la messe de dix heures, sous la direction de M. Paul Fournier, les morceaux suivants : *O Salutaris*, A. Thomas ; *Kyrié*, Victor Delannoy ; *Gloria* et *Credo*, Ch. Gounod ; *Sanctus, Bénédictus* (quatuor), et *Agnus Dei*, Ch. M. Weber ; *Tantum Ergo*, Th. Dubois.

Les soli seront chantés par MM. Grumiaux, Carton, Fougnies et Carpentier. L'orgue de chœur sera tenu par M. E. Delporte.

A LANNOY. — *Dimanche prochain, fête de la Pentecôte*, la société chorale de l'église donnera pendant la messe de dix heures une audition des *Kyrie, Gloria* et *Credo*, à trois voix, de Hoomelle, et *Sanctus* et *Agnus*, à trois voix, d'Achille Plouvier, organiste de la paroisse. Les soli seront chantés par MM. A. Pomme, A. Broux, H. Corbeel, A. Wamour et A. Plouvier. M. Achille Plouvier exécutera sur l'orgue : le grand Offertoire de Sainte-Cécile, de Ed. Batiste, ex-organiste du grand orgue de Saint-Eustache, à Paris.

A TOUFFLERS. — Le jour de la Pentecôte, les offices auront lieu aux heures ordinaires des grandes fêtes. L'instruction sera donnée par M. l'abbé Blocquet, professeur d'histoire au collège de Roubaix. La chorale exécutera la messe du Saint-Esprit, de Mazingue. Durant les vêpres, on fera la consécration solennelle de la paroisse à la Sainte-Vierge, telle qu'elle a été commandée par Mgr l'archevêque.

A LYS. — Voici l'ordre de la cérémonie à l'occasion de la Pentecôte, à l'église de Lys. La maîtrise chantera à la messe de 10 heures, la messe du Saint-Esprit, de Mazingue. A l'offertoire, elle exécutera un motet *Emitte Spiritum*, de Haquette.

L'Union Symphonique de Lys exécutera à la messe de onze heures et demie, les morceaux suivants, sous la direction de son chef, M. de Lathauwer : 1° *Andante*, fantaisie pour clarinette, par Jouan Bauderuc ; 2° *Grande fantaisie sur la Fille du Régiment*, par E. Tavon ; 3° *Vive les Pioupious*.

M. FÉVRIER & Cie

TAILLEURS

2 et 4 Grande-Rue, ROUBAIX

Nous possédons toujours en magasin un choix de costumes tout faits dans tous les genres. 31579

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 29 mai 1903

Président : M. CARISSIMO. — Assesseurs : MM. DELATTRE et POLLET

LES OPÉRATIONS DE BOURSE. — A la suite d'un procès intenté, l'an dernier, par MM. Gervaïle et Cie, changeurs à Roubaix, à MM. Masson, banquiers à Paris, procès qui s'est déroulé devant le Tribunal de Commerce de la Seine, une action en paiement a été intentée par ces derniers à MM. Gervaïle et Cie.

Voici les faits : MM. Gervaïle et Cie, représentants à Roubaix de MM. Masson, les avaient assignés pour justification des opérations faites en Bourse de Paris pour leur compte ou, dans le cas contraire, voir prononcer l'annulation des opérations. La somme qu'elles représentaient se montait à 105,972 fr. 30. Après plaidoiries, le Tribunal de la Seine les renvoya devant un arbitre et, par jugement du 30 août 1902, prononça l'annulation des opérations. MM. Masson payèrent alors 1/5 des frais auxquels le jugement les astreignait et ouvrirent une nouvelle instance en paiement de 13.000 francs, devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, contre MM. Gervaïle et Cie.

Me A. Wibaux plaide aujourd'hui pour MM. Masson. Il fait d'abord un rapide exposé de l'affaire, expliquant comment ses clients opéraient à la Bourse, d'accord avec MM. Gervaïle. Un règlement de comptes fut fait en octobre 1901 et Me Wibaux le cite afin de bien préciser le point de départ de la nouvelle action. Il rappelle ensuite le procès de l'an dernier et, à l'aide du rapport de l'arbitre, il combat par avance l'argumentation du défendeur. Le jugement, quoique l'adversaire en dise, prononce l'annulation de certaines opérations faites sans l'aide d'agents de change et dont, aux termes de l'article 76, il est impossible de réclamer les différences aux clients, faute de justification. Devant l'arbitre, MM. Masson ont déclaré même abandonner une somme de 25,924 francs, qui avaient servi aux opérations sur les valeurs non cotées. Quant aux 13,000 francs réclamés aujourd'hui, ils forment le reliquat d'un compte débiteur que MM. Gervaïle ont déjà payé en partie. Le jugement du 30 août a de plus déclaré non fondés dans leur demande en nullité, MM. Gervaïle pour les opérations cotées. Me Wibaux conclut donc à la confirmation de leur créance et au payement par MM. Gervaïle et Cie de la somme de 13,000 francs.

Me Göethals s'appuie également sur le rapport de l'arbitre-rapporteur pour dire que la demande de MM. Masson est irrecevable. D'après lui, l'instance de ce jour ne serait pas légale, vu qu'il y avait deux causes pareilles, deux objets semblables et les mêmes parties. De plus, le jugement du Tribunal de la Seine annule les opérations faites par MM. Masson, et eux-mêmes, devant l'arbitre, ont renoncé à leurs droits sur les sommes en litige. Donc, l'action actuelle n'a pas sa raison d'être... Quant aux comptes que MM. Masson font valoir, Me Goethals les croit annulés et, en vertu de la chose jugée, demande au Tribunal de débouter MM. Masson de leur demande. Reconventionnellement, vu le dommage causé à MM. Gervaïle et Cie par le procès en cours, ceux-ci réclament à leur tour 5,000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire est mise en délibéré.

SOCIÉTÉ « L'ÉCONOMIE »

222, rue du Tilleul, ROUBAIX

VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

La Maison vendant **la meilleure qualité et le meilleur marché**, accorde

20 0/0 D'ESCOMPTE

dont 15 0/0 sur la facture

A TOUT ACHETEUR

et 5 0/0 sur le net, à ceux qui paient leurs factures à 30 jours et le mois de livraison.

La Maison achetant la presque totalité de ses vins aux vignobles mêmes, en garantit la pureté et malgré la hausse de 20 0/0 qui existe déjà sur les vins maintiendra ses prix jusqu'au 30 Juillet.

Au détail on donne des tickets. 21218

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Grand Cinématographe Français*, derrière les Halles. — M. Thévenon, le directeur, nous prie de remercier au public roubaisien qu'il est resté ici pour prendre les vues de la cavalcade et des géants et qu'il donnera des représentations dimanche et lundi. L'actualité du jour : *Le Voyage d'Edouard VII à Paris*, obtient un grand succès, ainsi que les vues locales et tous les numéros. Se hâter pour visiter ce magnifique établissement dont la réputation est très méritée.

TOURCOING. — *Concert public.* — La Société des Concerts Symphoniques exécutera le dimanche 31 mai 1903, à onze heures et demie du matin, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants : 1. Ouverture de Suzette, Frédéric Dubois ; 2. Montmartre, suite de valses sur des motifs de Paul Delmet, Edmond Missa ; 3. Durandal, marche, Georges Auvray ; 4. Ballet de Faust, Gounod ; 5. En fête, polka pour piston, M. G. Maquet, Vivegnis ; 6. Trouville-Station, A. Lamberty.

JARDIN DE PLAISANCE

Les familles désireuses de passer une après-midi agréable et à la fraîcheur, iront chez **Masure à l'AVENUE DE LA CAMPAGNE**, au Clinquet, Tourcoing. Consommations de 1er choix. Prix modérés. Jeux divers. 31589

Salle Dominique

Rue de Halouette, 60, ROUBAIX

CAVALCADE DU 31 MAI 1903

BAL DE NUIT

Prix d'Entrée : Cavalier 1 fr., Dame 50 centimes. A dix heures et à minuit Cake Walk. 31592

CAVALCADE DE ROUBAIX

des 31 Mai et 1er Juin 1903

Voici quelques adresses de maisons dans lesquelles les nombreux visiteurs qui viendront à Roubaix les 31 mai et 1er juin, trouveront à se restaurer ou à se loger, à des conditions avantageuses :

CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28. Cuisine soignée.
HOTEL DE FRANCE, Gde-Place. Vue sur cortège.
CAFÉ MAC-MAHON, Bd de Paris, 27. Vue sur cortège.
CAFÉ DES ESPÉRIES, rue de Lannoy, 63 ;
CAFÉ LOQUET, 1, rue du Moulin. Cortège deux fois.
CAFÉ BAYARD-ROUGE, DESMULLIEZ, successeur, rue du Moulin, 108. Cuisine très soignée.
CAFÉ DU TÉLÉGRAPHE, 44, rue Nain.
Chez M. Jules DUCOULOMBIER, 37, rue Nain

BRONCHITES, COQUELUCHE

TOUX REBELLES, ASTHME, OPPRESSIONS, sont toujours soulagés et guéris par

Le SIROP DES 24 HEURES — 1 fr. 50

S'adresser 32, Rue Neuve, à Roubaix. 29463

AISNE

LE CRIME DE SOUCY. — L'auteur du double crime de Soucy s'est fait justice en se pendant. En faisant, mercredi matin, une battue dans la forêt, les gendarmes de Villers-Cotterêts, postés à Montgobert, ont découvert, près de cette commune, le cadavre de Séverin Asset, pendu à un arbre de la forêt. La chose était, d'ailleurs, prévue.

L'INCENDIE DE LA CITADELLE D'ARRAS

Les funérailles des victimes

Vendredi matin, ont eu lieu les obsèques des malheureuses victimes de l'incendie de la citadelle d'Arras. Le levée des corps de Mlle Courcot, de Mme Boury, de Mlle Harduin a eu lieu successivement au milieu d'une grande affluence. Le cercueil contenant les restes de Mlle Courcot avait été déposé dans la chapelle de la Citadelle. Le deuil était conduit par son frère (le marié).

Etaient présents : MM. le général Ryckebusch, chef d'état-major du général Jeannerod, et le capitaine d'Assigny, officier d'ordonnance ; le général de division de Germiny ; le général de brigade Barry ; tout l'état-major de la division d'Arras ; tous les officiers de la garnison ; M. Duréault, préfet ; les magistrats de la ville, M. Lenglet, maire, et ses adjoints, etc.

Le poste de la Citadelle a rendu les honneurs au passage du corbillard. Le cortège s'est arrêté rue des Promenades, 22, pour la levée du corps de Mme Boury et rue des Trois Visages pour la levée du corps de Mlle Harduin.

L'affluence est énorme. C'est un véritable deuil public. Un certain nombre de maisons sont fermées. De nombreuses couronnes ont été offertes par : le Souvenir Français, les officiers de la garnison, la ville d'Arras, les Femmes de France, etc.

Des aspeurs du génie ont transporté les corps depuis l'entrée de l'église jusqu'au catafalque dressé à l'entrée du chœur. L'archiprêtre de la cathédrale officiait.

Après la cérémonie de la cathédrale, le cortège s'est rendu au cimetière en passant par la gare, où un fourgon avait été retenu pour le transport du corps de Mme Boury qui sera inhumée dans son pays, en Saône-et-Loire.

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le cimetière pour l'inhumation des deux autres victimes. Le corps de Mlle Courcot a été déposé dans la fosse commune et celui de Mlle Harduin, dans un caveau provisoire.

PÉNIBLE INCIDENT

Une femme qui se tire un coup de revolver sur la tombe de son mari

Un pénible incident s'est produit au moment où les assistants quittaient le cimetière et défilaient devant les parents des victimes, en leur présentant leurs condoléances.

Mme Duroux, née Berthe Duhem, dont le mari a été tué accidentellement à la gare d'Achiet, il y a un mois, s'était rendue sur la tombe de son mari. A un moment donné, on entendit un coup de feu et on vit la malheureuse femme chanceler. Elle venait de se tirer un coup de revolver dans la poitrine. Un caporal du génie se précipita aussitôt et la désarma.

L'état de la désespérée ne paraît pas grave.

L'état des blessés

Toute l'attention des médecins se trouve concentrée sur trois blessés : Mlle Berthe Salomé, M. Courcot père et M. Andriès. L'état de Mlle Berthe Salomé ne s'est pas amélioré. La blessée donne les plus vives inquiétudes, en raison de la fièvre qui a augmenté. C'est elle dont l'état est le plus alarmant.

M. Courcot père allait mieux vendredi matin ; toutefois, après son état de la veille, il importe d'attendre en raison de l'inflammation du bras.

M. Andriès était mieux hier qu'aujourd'hui ; toutefois il ne donne lieu à aucune inquiétude immédiate.

Les autres blessés vont relativement bien, un mieux sensible s'est même accusé pour certains d'entre eux.

LA MORT DE LA DORMEUSE DE THENELLES

La dormeuse de Thénelles ne s'est réveillée que pour mourir ; nous l'avons dit.

Nous avons signalé les différentes manifestations de ce retour à la vie ; il faut ajouter qu'il avait été marqué par un curieux phénomène de la mémoire.

Lorsque le docteur Charlier, le médecin qui la soignait, se fut assuré de son réveil, il voulut se rendre compte du degré de sa sensibilité et pinça la peau en divers endroits : « Vous me pincez, dit-elle. »

Le docteur a raconté qu'il lui dit alors : « C'est mardi. Demain, quel jour ? » Elle répondit : « Le marché ». Alors, je répliquai : « Non. Après mardi, c'est mercredi, et ensuite jeudi. Est-ce que ce n'est pas le jeudi, le marché d'Origny ? » Et elle répondit aussitôt, comme si elle se souvenait : « Oui, c'était comme ça autrefois ! » Je voulais savoir ce qu'elle entendait par autrefois, et je me convainquis que c'était du temps de son grand-père. Elle se souvenait certainement de son grand-père, mort il y a fort longtemps ; elle a demandé à le voir.

Hier matin, Marie Bouyenval mourut après une nuit de souffrances, sans avoir sa pleine connaissance ; toutefois, elle appelait sa mère.

Depuis son réveil, qui date de samedi dernier, elle avait changé physiquement. Toutes les manifestations de la tuberculose dont elle était atteinte avaient apparu, et c'est à l'aggravation de son mal que le docteur Charlier attribue son réveil.

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 29 mai.* — LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Trasenster fait remarquer qu'il y a des contradictions dans les dispositions votées hier. Il proteste contre les tendances qui ont pour objet d'accroître les charges de l'industrie.

La Chambre procède ensuite à une série de votes qui visent des amendements sur le chiffre de la réparation dans telle ou telle circonstance, les sont tous repoussés.

Un amendement de pure forme est adopté. Il émane de M. L. Cauvier et tend à dire que l'indemnité payée le lendemain de l'accident sera de 100 pour cent du salaire qui a été stipulé normalement dans l'engagement.

La première partie de l'amendement relative au cent pour cent est rejetée.

Le second alinéa, tendant à ce qu'il soit permis au juge d'augmenter l'indemnité en faveur des victimes de moins de 21 ans, est rejeté par 72 voix contre 47 et 2 abstentions.

M. Troclet développe un amendement tendant à permettre aux victimes de choisir leur médecin et à ne pas limiter à 6 mois l'octroi des soins médicaux.

M. Francotte ne peut se rallier à cet amendement. Le patron, dit-il, a le plus grand intérêt à la prompte guérison de l'ouvrier.

M. Destrée combat le délai de 6 mois.

La séance est levée à cinq heures.

LE SUCCESSEUR DU BARON D'ANETHAN. — M. Loghait, actuellement ministre de Belgique à Saint-Pétersbourg, qui sera nommé ministre à Paris, en remplacement de M. le baron d'Anethan. Le baron d'Anethan ne prendra sa retraite qu'au mois d'août, et c'est vers septembre que son successeur arrivera à Paris. Pendant l'espace de temps qui séparera le départ du baron d'Anethan de l'arrivée du nouveau ministre, la légation sera dirigée par le prince de Caraman-Chimay, premier secrétaire.

FEUILLETON DU 31 MAI 1903 — N° 173

LA VOYANTE

L'Agence « Rodille » et Cie

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

III. — (SUITE.)

Il s'approcha de la porte du numéro 9, avec l'espoir très incertain d'y trouver la clef, mais Laridon n'avait eu garde de la laisser dans la serrure.

— Cela m'est égal... se dit-il. Mieux vaut ne point entrer par là...

Rodille fit quelques pas encore.

Il savait que l'homme de mauvaise mine occupait le numéro 10. Il s'assura que la clef n'avait pas été enlevée et, par un motif de prudence facile à concevoir, il ferma la porte à double tour, isolant ainsi le voyageur et le mettant dans l'impossibilité de porter secours à Laridon, si Laridon appelait à l'aide, chose qui, d'ailleurs, semblait fort peu à craindre, l'intérêt bien entendu de l'ex-huissier étant de garder le silence et de courber la tête dès qu'il se sentirait retombé sous la domination du maître.

Ceci fait, Rodille retourna dans la chambre qu'il occupait et qu'il verrouilla parfaitement bien. Il s'approcha ensuite de la porte de communication, et il détacha le crochet qui la fermait de son côté.

Un crochet pareil maintenait cette porte du côté du numéro 9.

Ceci ne pouvait être un obstacle sérieux pour un bandit émérite, passé maître dans le grand art de l'effraction.

La lame d'un couteau, glissée adroitement, fit sauter en moins d'une seconde le second crochet.

Rodille alors, tenant un pistolet tout armé de chaque main, poussa la porte, s'élança dans la chambre de Laridon, et, dans son élan, heurta une chaise qui se renversa sur le plancher avec bruit.

L'ex-huissier, arraché brusquement aux douceurs du sommeil par ce fracas inattendu, ouvrit des yeux effarés et vit, aux clartés de la lune, un homme, qui il lui semblait ne point connaître, se diriger vers son lit.

Il poussa la sourde exclamation d'épouvante que le voyageur du numéro 10 avait entendue, et il se pencha vivement pour saisir deux pistolets placés sur la table de nuit.

Rodille prévoyait bien que l'ex-huissier, possesseur d'une somme énorme, aurait des armes à sa portée pour défendre son trésor.

Il ne lui laissa le temps ni de faire usage, ni même de s'emparer de ses armes et, le repoussant avec une violence irrésistible, il le fit tomber tout étendu sur le lit.

— Au secours !... au voleur !... commença Laridon d'une voix étranglée par la terreur.

Il n'acheva pas.

Le canon d'un pistolet s'appuya sur sa tempe, et son terrible agresseur murmura à son oreille :

— Pas un mot, pas un geste, ou tu es un homme mort !... Tais-toi et soumets-toi si tu veux vivre ! Aucune résistance n'est possible... D'ailleurs on ne lutte pas contre moi... Je suis ton maître ! je suis Rodille !

L'ex-huissier se prit à trembler convulsivement.

Rodille continua :

— Tu vois qu'on ne m'échappe pas !... Personne au monde ne saurait faire de moi sa dupe, et je t'aurais aussi facilement retrouvé dans les entrailles de la terre que je viens de te retrouver dans cette auberge !... Rassure-toi, d'ailleurs... Je ne suis point ici pour te tuer... je dédaigne une vengeance inutile et ton cadavre me gênerait... Je suis venu reprendre mon bien... tu vas me le restituer, et je te laisserai libre ensuite de t'aller faire pendre où bon te semblera.

Le faux Tom Brown se tut et attendit, convaincu que Laridon, ainsi mis en demeure dans des termes auxquels il n'y avait rien à répondre, allait s'exécuter docilement.

En cela il se trompait.

L'ex-huissier tenait, presque autant qu'à sa vie, au demi-million dont il s'était emparé et qu'il considérait depuis trois jours comme sa propriété légitime.

Dans le petit discours de Rodille, une phrase l'avait surtout frappé, celle-ci :

— *Je dédaigne une vengeance inutile et ton cadavre me gênerait.*

C'était vrai.

Laridon savait son ex-associé trop habile homme pour commettre un meurtre compromettant dans des circonstances où l'arrestation du meurtrier serait si facile et si probable.

Donc Laridon avait peu de chose à craindre, et, pourvu que l'audace et l'énergie ne lui fissent point défaut, il pouvait espérer combattre à armes égales et sauver la situation.

En conséquence, au lieu de répondre sur-le-champ, avec la soumission la plus complète, il gardait le silence et réfléchissait.

Ceci ne faisait point l'affaire de Rodille.

— J'attends ! dit-il en frappant du pied, et la patience n'est pas dans mes habitudes, tu le sais !

Mais l'ex-huissier ne tremblait plus et il avait repris le sang-froid dont il allait avoir un si grand besoin.

— Compère, fit-il du ton le plus naturel, éloigne un peu, je te prie, ce pistolet, qui ne m'épouvante pas le moins